

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 14 décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 7 décembre 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR – Richard BLETON – Damien BRUNET – Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE - Amandine JAMY – Odile LABROY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER (à compter de la délibération n°2) – Juan VASCHALDE

Procuration : Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Dominique ESCURE - M. Georges VELUIRE à Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du Conseil municipal :

- **DIA** :
 - Non usage du droit de préemption pour 1 DIA : AE 960 et 958 Les Petites Epines Bénites.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Votants : 18 Pour : 18

APPROBATION MODIFICATION N°1 DU PLU

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 22/10/22 au 10/11/22 le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Il est proposé d'approuver la modification n°1 du PLU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la décision modificative n°1 du PLU.

Votants : 18 Pour : 18

La commission urbanisme a proposé le nom du nouveau lotissement de Bellangeon : « Les Prés de Veuze ».

Arrivée de Mme Cécile RIVIER

SDED – RACCORDEMENT EXTERIEUR LOTISSEMENT LA ROSERAIE

Rapporteur : M. Ludovic LACROIX

Il est exposé ce qui suit :

Le SDED a étudié le projet de distribution de développement du réseau de distribution publique d'électricité pour l'alimentation du lotissement La Roseraie situé Chemin des Collières.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût d'objectif des travaux hors taxes	17 597.42 €
Financements mobilisés par le SDED	7 038.97 €
Participation de la commune	10 558.45 €

Il est proposé d'approuver le projet établi par le SDED et le plan de financement ci-dessus détaillé et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 19

Pour : 19

CONVENTION D'INSTALLATION D'UNE SIRENE

Rapporteur : M. Yves CHAREYRE

Il est exposé ce qui suit :

Il est proposé d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Etat pour l'installation d'une nouvelle sirène pour l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

Cette nouvelle sirène serait installée au Centre des services techniques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le projet de convention à intervenir avec l'Etat pour l'installation d'une nouvelle sirène au Centre des services techniques.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 19

Pour : 19

REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Conformément aux exigences réglementaires la collectivité a sollicité le Comité technique départemental sur son nouveau projet de règlement intérieur des services (temps de travail, congés annuels, RTT, autorisations d'absence, droits et obligations des agents, hygiène et sécurité...).

Le Comité technique ayant émis un avis favorable il est proposé d'approuver ce nouveau règlement en tenant compte de la réserve de reformuler la sous partie « Sécurité des personnes » et en précisant que la journée de solidarité est accomplie par 1 heure par mois sur 7 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le nouveau projet de règlement intérieur des services.

Votants : 19 Pour : 19

DECISION MODIFICATIVE N°8 – REMPLACEMENT POTEAU INCENDIE

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Afin de pouvoir imputer le remplacement d'un poteau incendie en investissement en vue de récupérer la TVA il vous est proposé la décision modificative suivante :

Virement de 2 312 € des dépenses imprévues en investissement à l'opération 21568-55 POTEAU INCENDIE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de procéder à la décision modificative détaillée ci-dessus.

Votants : 19 Pour : 19

PROJETS SCOLAIRES 2022-2023

Rapporteur : M. Dominique ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Nous avons reçu la liste des projets scolaires 2022-2023, le total de ces projets s'élève à 7 559.20 €.

Il vous est proposé de maintenir le même forfait de participation que pour l'année précédente, soit 3 000 €, l'association d'animations de l'école publique prendra en charge le solde de 4 559.20 €.

La participation communale sera versée à l'association d'animations de l'école publique sous la forme d'une subvention, car cette dernière, pour des raisons de simplification, s'acquittera de la totalité des factures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la participation de 3000 € et **précise** que cette dernière sera versée sous la forme d'une subvention à l'association d'animations de l'école publique.

Charge Monsieur le Maire de la bonne gestion administrative et comptable de la présente décision.

Votants : 19

Pour : 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE : 6 JANVIER 2023 à 19 H

PLACE DU 19 MARS

Félicitations pour avoir démoli le mur. Signalisation de la bibliothèque sur les panneaux directionnels. Le nouvel accès devrait être achevé mercredi prochain. Pour l'instant, les places de stationnement ne seront pas matérialisées.